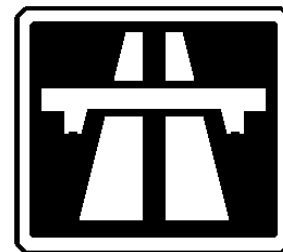


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org



Mai 2015

A104, Port Seine Métropole et Pont d'Achères. La mission et la position du CO.P.R.A. 184

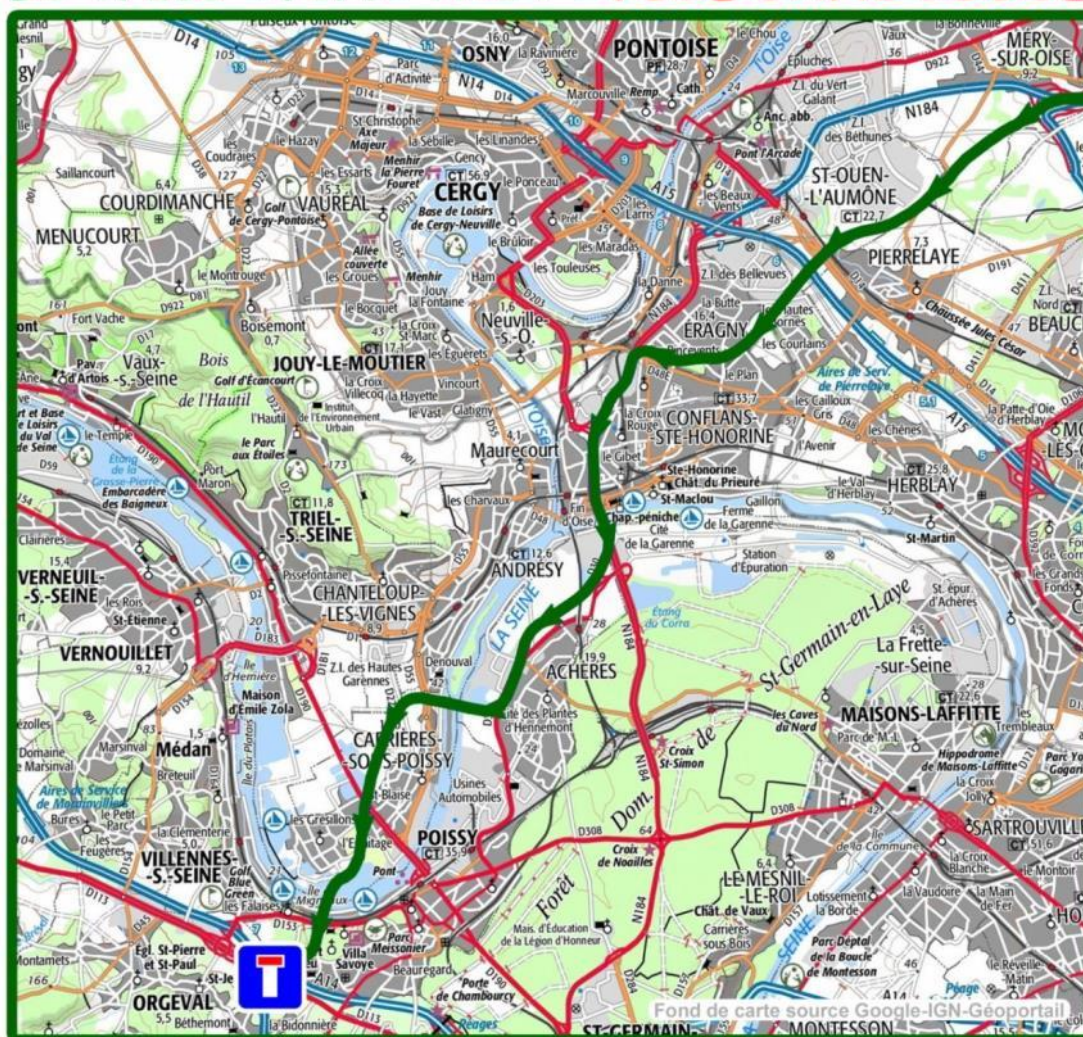
Le Prolongement de la Francilienne A104

Présentation du projet : A l'issue du débat public de 2006 sur le Prolongement de la Francilienne A104, le ministre D. PERBEN a fait le choix du « Tracé vert » de Méry-sur-Oise à l'échangeur de Poissy-Orgeval.

Ce tracé se caractérise par :

- 3 franchissements de la Seine.
- Une arrivée en cul de sac à Orgeval sur l'A13 qui est saturée.
- Un passage en plines zones urbanisées, plus de 300 000 riverains concernés.
- Un coût estimé de 3,2 milliards d'Euros pour 22 km : l'autoroute la plus chère de France.

Le Tracé «Vert» A104 : VOIE SANS ISSUE



Situation du projet : suite aux travaux de la Commission Mobilité 21, le projet A104 a été classé en 2013 parmi les projets de seconde priorité, c'est-à-dire à échéance 2030. **Le calendrier des projets est cependant révisable tous les cinq ans.**

Notre mission : le CO.P.R.A. 184 est mandaté pour défendre les intérêts des 300 000 riverains contre les effets destructeurs sur la santé de la pollution chimique et du bruit qui seraient générés par la circulation routière.

Notre objectif : obtenir l'annulation du Tracé vert A104 avec par ordre de priorité, la mise en œuvre de solutions alternatives et au besoin, la remise à plat du dossier pour l'étude d'un tracé hors zones urbanisées si les solutions alternatives étaient insuffisantes.

Comment :

- ✓ Information et mobilisation des populations.
- ✓ Pression sur les Élus et les Autorités lors des RV que nous obtenons.
- ✓ Pression sur les politiques à l'occasion des élections.
- ✓ Proposition de solutions alternatives à l'A104.

Les solutions alternatives à l'A104 défendues par le CO.P.R.A. 184 :

- ✓ Amélioration de la N184 de l'échangeur avec l'A15 jusqu'au carrefour avec la D190 à l'entrée de Saint-Germain-en-Laye (suppression des feux routiers avec dénivellation des carrefours, suppression des goulets d'étranglement, amélioration de la protection des riverains et échangeur avec l'A14 à l'entrée de Saint-Germain-en-Laye).
- ✓ Accélération de la réalisation du projet ferré de Tangentielle Ouest (TGO).
- ✓ Développement du report modal fluvial et ferré.

La position du CO.P.R.A. 184 vis-à-vis de l'interaction du projet de Prolongement de l'A104 avec d'autres projets.

Le Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Présentation du projet : Le PSMO s'étend sur une zone qui va du pont du RER (près de l'entreprise Bonna) aux écluses d'Andrézy. Il couvre une surface de 120 hectares.

Situation du projet : Le débat public du PSMO a eu lieu à l'automne 2014. La Commission de débat public a rendu son rapport le 12 février 2015 au Maître d'Ouvrage.

Par délibération de son conseil d'administration en date du 06 mai 2015, le maître d'ouvrage, Ports de Paris, a décidé, Article 1^{er} de la délibération : « *De poursuivre le projet Port Seine-Métropole Ouest suivant les caractéristiques principales présentées lors du débat public et de lancer les études et procédures en vue de la déclaration d'utilité publique du projet et de l'obtention des autorisations pour la réalisation des travaux* ».

Interaction entre Prolongement de l'A104 et PSMO : lors du débat public, nous avons acté que le Maître d'Ouvrage, Ports de Paris, a confirmé à plusieurs reprises que **le PSMO n'aurait pas besoin de l'A104** :

- Pour acheminer les granulats extraits de la plaine d'Achères vers les chantiers du Grand-Paris.

- Pour acheminer les gravats des chantiers du Grand-Paris (déconstruction, creusement des tunnels) pour combler les sites d'extraction de granulats de la Plaine d'Achères.

Le CO.P.R.A. 184 est favorable au projet PSMO sous réserve :

- ❖ **Que la « non nécessité de l'A104 » ne soit pas remise en question dans la conduite du projet.**
- ❖ **Que le Maître d'Ouvrage garantisse la priorisation du report modal sur le fluvial et le ferroviaire par rapport à la route, afin de ne pas encombrer le réseau routier local.**
- ❖ **Que le Maître d'Ouvrage garantisse le respect des normes environnementales en limitant au maximum les nuisances (polluants, poussières et bruit) et en maximisant la protection des riverains et de leur cadre de vie.**

(Cf. le cahier d'acteurs de 4 pages rédigé par le CO.P.R.A. 184).

Le Port Seine Métropole Est (PSME)

Présentation du projet : le PSME serait réalisé dans la Plaine d'Achères, face au « Vieux Conflans ». Il couvrirait une zone de 300 hectares dédiée à l'activité logistique et au trafic de conteneurs.

Situation du projet : le projet qui est en phase d'émergence n'a pas fait, pour le moment, l'objet d'un débat public.

Au cours du débat public PSMO, il a été cependant largement évoqué par des Élus et Autorités qui le considèrent comme l'objectif à atteindre, tout en réclamant la réalisation du Prolongement de l'A104.

Interaction entre Prolongement de l'A104 et PSME : Tout en rappelant que le PSME n'était pas d'actualité dans le débat public PSMO, Ports de Paris a indiqué que la réalisation d'une liaison autoroutière entre l'A13 et l'A15 desservant la Plaine d'Achères, serait la condition préalable à la réalisation de la zone Est du port.

Le CO.P.R.A. 184 affirmera son opposition au PSME, si Ports de Paris venait à engager un débat public sur ce projet.

La Liaison RD30 – RD 190 – Pont d'Achères

Présentation du projet : le projet de Liaison RD30 – RD190 - Pont d'Achères est un projet mené par le Conseil général des Yvelines qui le destine à désenclaver la boucle de Chanteloup.

Situation du projet : Le Préfet des Yvelines a signé l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du projet le 08 février 2013 et cela, malgré l'avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

La réalisation est prévue pour 2020.

Interaction entre A104 et Pont d'Achères :

En 2011, quand la Ministre N. KOSCIUSKO-MORIZET a envisagé de limiter l'A104 à Achères, le CO.P.R.A. 184 a dénoncé et s'est opposé au risque de ce que nous avons appelé l'A104 Bis.



Le CO.P.R.A. 184 n'est pas mandaté pour prendre position
« POUR » ou « CONTRE » le Pont d'Achères.

Cependant, tout en étant opposé au tracé vert A104 qui serait réalisé dans sa totalité de Méry-sur-Oise à Orgeval, le CO.P.R.A. 184 est également opposé à une réalisation partielle du tracé vert A104 qui serait limité à Achères et complété par le projet de Liaison RD30-RD190 - Pont d'Achères pour rejoindre l'A13 par le réseau local existant.

✂-----

BULLETIN D'ADHESION (Cotisation 2015)

Nom Prénom

N° de tél : E-mail :

Adresse :

Cotisation annuelle individuelle: 15 € familiale: 20 € association : 25€ de soutien €

Chèque libellé à l'ordre de «CO.P.R.A. 184» à adresser à : BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY Cedex

Pour toute information, dont le téléchargement de ce 4 pages, visitez régulièrement notre site : www.copra184.org

Pour envoyer un mail : contact@copra184.org